

(1) *Remontrances*, *ibid.*

« Ursulines font profession (1). » Si ce prélat montrait tant de zèle à procurer l'union des deux communautés en une seule, c'était pour éteindre avec honneur la Congrégation, dont le genre de vie lui paraissait trop extraordinaire dans des filles pour que leur institut pût se maintenir, et être longtemps utile à ses diocésains. En vue de préparer les voies à cette fusion, il leur avait proposé plusieurs fois d'adopter la clôture, et comme elles y témoignaient toutes une entière

les sorties de leurs pensionnaires; et sur les raisons qu'elles lui donnèrent de cette suppression, elle résolut d'en user de même; ce qu'elle fit en effet après son retour en Canada. Avant de s'embarquer pour la France, elle en écrivit en ces termes à M. Remy : « Les Ursulines de Québec trouvent que
« les sorties en ville causent bien de la perte de temps et
« donnent lieu à des entretiens, à des rapports qui nuisent
« à l'instruction de leurs pensionnaires. Elles ont pris le
« parti de supprimer ces sorties, et ont résisté pour cela jus-
« qu'à M. le comte (de Frontenac), qui voulait faire sortir
« une fille dont il paie la pension, pour qu'elle allât voir ma-
« demoiselle de Bécancourt, sa tante, qui était à Québec. Enfin
« leurs pensionnaires ne sortent plus; et on le trouve bon,
« quoiqu'au commencement ces religieuses aient eu bien de
« la peine. Quand il survient quelque occasion fort pressante
« de faire sortir quelques pensionnaires, elles envoient en
« demander la permission au père Béchefer, leur supérieur.
« Je crois que ce serait fort bien d'en user de même. Je vais
« en faire dire un petit mot à ma sœur Elisabeth; et quand
« la chose n'aurait pas son effet dès à présent, cela disposera
« les esprits à son entière exécution à l'arrivée des règles (1). »

(1) *Archives de la Congrégation; lettre de la sœur à M. Remy, du 11 novembre 1679.*